

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA  
SITUATION FINANCIERE  
2017**

# Sommaire

---

<b>SYNTHESE .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Activité et résultats .....</b>	<b>4</b>
1.1 Activité.....	4
1.2 Résultats de souscription .....	6
1.3 Résultat des investissements.....	7
1.4 Résultats des autres activités .....	8
1.5 Autres informations.....	8
<b>2 Système de gouvernance.....</b>	<b>9</b>
2.1 Informations générales sur le système de gouvernance .....	9
2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité .....	12
2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	13
2.4 Système de contrôle interne.....	15
2.5 Fonction d'Audit Interne .....	18
2.6 Fonction Actuarielle.....	19
2.7 Fonction Conformité.....	19
2.8 La Fonction Gestion des risques.....	20
2.9 Sous-traitance.....	20
2.10 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.....	20
2.11 Autres informations.....	21
<b>3 Profil de risque .....</b>	<b>21</b>
3.1 Risque de souscription.....	21
3.2 Risque de marché .....	23
3.3 Risque de crédit.....	24
3.4 Risque de liquidité .....	24
3.5 Risque opérationnel .....	24
3.6 Autres risques importants .....	25
3.7 Exposition au risque .....	25
3.8 Concentration des risques .....	25
3.9 Techniques d'atténuation du risque .....	25
3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu .....	28
3.11 Sensibilité aux risques.....	28
3.12 Autres informations concernant le profil de risque.....	28
<b>4 Valorisation à des fins de solvabilité .....</b>	<b>28</b>
4.1 Actifs .....	28
4.2 Provisions techniques .....	29
4.3 Autres passifs.....	31
4.4 Méthodes de valorisation alternatives .....	31
4.5 Autres informations.....	31
4.6 Bilan social et bilan SII.....	32
4.7 Autres informations.....	32
<b>5 Gestion du capital.....</b>	<b>33</b>
5.1 Fonds propres .....	33
5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	34
5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	37
5.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé .....	37
5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	38
5.6 Autres informations.....	38

## SYNTHESE

---

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 262,3 M€ en 2017, soit une croissance de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a été notamment portée par l'activité des succursales belge et italienne.

Le résultat technique net de la réassurance a régressé de 21 % à 12,6 M€ contre 15,9 M€ en 2016. Le résultat net a suivi la même tendance passant de 12M€ en 2016 à 9,5M€ en 2017.

Comme l'année précédente, le rapport ORSA été élaboré sur la base des comptes au 30 septembre 2017.

A l'exception d'une amélioration dans la prise en compte du risque de rachat, aucun changement de modèle majeur n'est à constater entre 2016 et 2017.

Le Best Estimate des provisions techniques s'élève à 1 220,2 M€, en croissance de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée à une hausse de la collecte nette en épargne et à l'application de paramètres plus sévères pour les garanties complémentaires des contrats emprunteurs.

Le SCR est évalué, en formule standard, à 169,9 M€, soit une baisse de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les fonds propres prudentiels s'élèvent à 389,9 aboutissant à un ratio de couverture de 230 % contre respectivement 376,1 M€ et 212 % pour l'exercice précédent. Le MCR s'élève à 52,3 M€ et son ratio de couverture à 745 %.

## 1 Activité et résultats

---

### 1.1 Activité

En 2017, AFI ESCA a vu son chiffre d'affaires progresser de 8 % pour s'établir à 262,3 M€. La croissance a été portée par l'activité Epargne en UC en France et par les activités de Risque à l'International, qui ont fortement progressé. Les activités Obsèques ont été en recul et l'activité Emprunteur France est restée stable en termes de production de nouveaux contrats.

Sur le plan de la transformation digitale, 2017 restera une année décisive avec la livraison, en toute fin d'année, de la première version de la nouvelle plateforme transactionnelle courtiers-clients conçue par les services informatiques du Groupe Burrus. Cette première livraison s'adresse aux partenaires distribuant l'offre Emprunteur en France, marché stratégique pour AFI ESCA.

En Belgique, AFI ESCA a connu une nouvelle année avec une forte croissance, à +35%. En Italie, la collecte a crû très fortement, à +252 %, portée par les ventes du produit CQP lancé à la mi-2016. Le reste des activités, réalisées par l'intermédiaire du courtage, a également crû significativement.

En Epargne et vie entière, la production nouvelle a crû de 15 %, à 57 M€. Le chiffre d'affaires sur ces activités s'est élevé à 102 M€ (en y intégrant les transferts Fourgous), en progression de 9%. La collecte en UC a été en croissance de 30 %. La collecte nette globale Epargne a été négative à -35 M€, se répartissant en une collecte nette négative sur le fonds € (-78 M€) et une collecte nette positive de sur les unités de comptes (43 M€).

Concernant les contrats en couverture des frais d'obsèques, l'année 2017 a vu la production décroître, essentiellement du fait de l'adoption de tarifs plus élevés du fait des taux techniques très bas. En fin d'année néanmoins, l'écart de production mensuelle avec 2016 était comblé. A noter que plus de la moitié de la production en 2017 a été réalisée à travers des contrats de type Epargne.

Les principaux faits marquants sur le plan technique et financier ont été les suivants :

Les produits nets de placements ont diminué de 9,7% en 2017, passant de 32,1 M€ à 29,0 M€.

La charge des prestations a augmenté de 22%, passant de 147 M€ à 180 M€, du fait en particulier de l'accroissement des sinistres Emprunteur et des rachats/échéances de contrats d'épargne. Les commissions versées ont progressé de 4,5%, passant de 42,9 M€ en 2016, à 44,8 M€ en 2017, s'expliquant par la progression du volume des contrats Emprunteur et du volume du portefeuille UC.

Les frais généraux de l'entreprise ont cru entre 2016 et 2017, notamment en raison du coût de développement de la plateforme digitale déployée en Assurance Emprunteur (1M€) et du projet Epargne groupe mené avec AEL (0,5M€). Ils sont passés de 30,8 en 2016 à 33,0 en 2017.

Le résultat de la réassurance a été de +0,8 M€ en 2017 (la réassurance a contribué positivement aux résultats) contre -3,9 M€ en 2016.

Au total, le résultat technique net de la réassurance a régressé de 21 % à 12,6 M€ contre 15,9 M€ en 2016.

Le résultat net s'élève à 9,5M€ en 2017 contre 12,0 en 2016.

#### 1.1.1 Présentation d'AFI ESCA

AFI ESCA est une compagnie d'assurance créée en 1923, constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 12.359.520 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 548 502 517 dont le siège social est situé 2 quai Kléber 67000 STRASBOURG, représentée par Monsieur Olivier Sanson, agissant en qualité de Directeur Général.

Elle est titulaire des agréments 20, 22 et 24.

Les trois dirigeants effectifs sont Messieurs Christian Burrus, Président, Olivier Sanson, Directeur Général, et Elie Tolédano, Directeur Général Délégué.

### 1.1.2 Autorité de contrôle

AFI ESCA est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

AFI ESCA appartient au Groupe AFI ESCA Holding, Sarl de droit luxembourgeois au capital de 59.704.150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 175.720 dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis, L-2714, Luxembourg, représentée par Monsieur Christian Burrus en qualité de Gérant.

Le contrôle du groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg.

### 1.1.3 Auditeurs externes

Deux commissaires aux comptes assurent le contrôle des comptes.

1<sup>er</sup> Commissaire aux comptes : KPMG AUDIT SA, représentée par Mme Francine Morelli, Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex.

Suppléant : Mme Isabelle Goalec faisant élection de domicile Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex.

Le renouvellement des mandats a été approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013.

2<sup>ème</sup> Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES, représentée par M. Jérôme Lemierre, 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

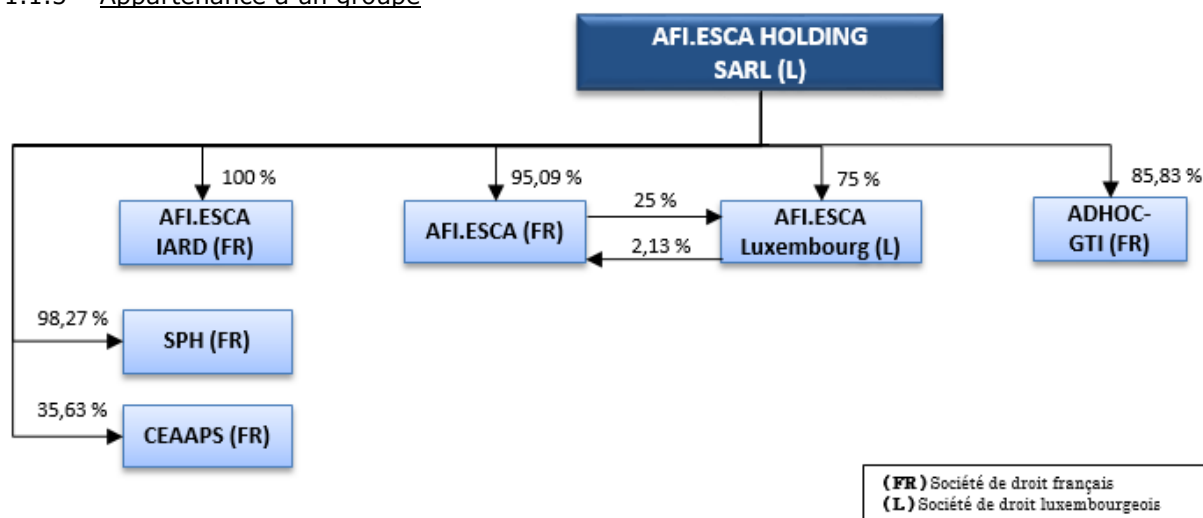
Suppléant : BEAS, 195 Avenue du Général de Gaulle, 92200 Neuilly Sur Seine.

Le mandat arrive à échéance et son renouvellement sera porté à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

### 1.1.4 Informations sur l'actionnariat

Actionnaire	%
AFI ESCA HOLDING (Famille Burrus)	95.09
Autres actionnaires minoritaires	4.91
	<b>100.00</b>

### 1.1.5 Appartenance à un groupe



### 1.1.6 Lignes d'activité importantes par zones géographiques

(K€)	France	Italie	Belgique	Total
Epargne	122 555			122 555
Prévoyance	108 975	14 727	16 078	139 780
<b>Total</b>	<b>231 530</b>	<b>14 727</b>	<b>16 078</b>	<b>262 334</b>
En %	88,3%	5,6%	6,1%	100,0%

En cumul annuel, le chiffre d'affaires global est en progression de 7,9 % (263 M€ vs 244 M€), hors direct l'augmentation est de 5,4 % (255 M€ Vs 241 M€).

A noter que le chiffre d'affaires tient désormais compte des transformations Fourgous. A fin Décembre 2017, le montant des transformations Fourgous € + UC est de 19,1 M€ sur l'année (vs 16,4M€ à fin décembre 2016).

### 1.1.7 Opération importante ayant un impact

Néant.

## 1.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-après présente les résultats de souscription selon les principales lignes d'activités d'AFI ESCA.

(K€)	Epargne	Prévoyance			TOTAL AEF
		France	Succursales	Total Prévoyance	
Chiffres d'affaires	110 131	121 808	30 396	152 204	262 335
Sinistres	- 131 663	-44 269	-1 225	-45 495	-177 158
Frais et Commission	-15 595	-29 561	-13 656	-43 218	-58 813
Produits financiers	21 678	8 487	224	8 711	30 390
Charge de PB et IT	-14 334	-2 880	0	-2 880	-17 215
ACAV	12 348	0	0	0	12 348
Résultat de réassurance	-307	613	498	1 112	804
Résultat technique	-5 511	17 730	433	18 163	12 652
Provision mathématique fin	935 470	308 933	24 420	333 353	1 268 823
Résultat Net					9 560

### 1.3 Résultat des investissements

(M€)	2016	2017	Variation
Revenus obligataires	14,363	30,500	16,137
Revenus des actions	5,066	0,195	-4,871
Revenus des OPCVM	6,578	2,388	-4,190
Revenus Immobiliers	0,186	0,429	0,243
Revenus SCPI	1,775	1,454	-0,321
Revenus Titres de participation	3,181	0,757	-2,424
Revenus des Avances	0,162	0,141	-0,021
Rémunération TSDI	-0,703	-0,726	-0,023
Variation PDD	4,003	-3,471	-7,474
Frais internes/externes	-2,437	-2,630	-0,193
<b>Total</b>	<b>32,174</b>	<b>29,038</b>	<b>-3,136</b>

Au total, les revenus 2017 sont en baisse par rapport ceux de 2016 : 29,038 millions contre 32,174 millions.

#### **Remarques :**

Les revenus obligataires 2017 ont doublé par rapport à ceux de 2016.

Cette hausse des revenus obligataires est le résultat de l'allocation qui avait été renforcée à partir du second semestre 2016 puis en début d'année 2017 sur des obligations perpétuelles indexées sur les taux longs. La forte valorisation de cette classe d'actif et l'extériorisation d'une partie des plus-values a permis de générer 12,089 millions de gains.

Les revenus actions en 2017 :

Pour rappel, le portefeuille actions de l'actif-général est depuis le 1er janvier 2017, géré par le biais de l'OPCVM Dom Performance Active (DPA).

Il n'est donc pas immédiat de comparer 2017 versus 2016.

Les revenus actions de 2017 sont constitués d'un dividende de 0,195 million relatif à une action non cotée (LFPI) que l'actif général porte depuis une dizaine d'année.

En 2016, les revenus dégagés par le portefeuille action s'étaient montés à 5,646 millions.

En 2017 les parts détenues dans DPA sont en fin d'année en plus-values latentes de 9,293 millions.

Les revenus OPCVM taux et actions :

Ils sont en baisse en 2017 de 3,610 millions par rapport à 2016.

En 2016, nous avons, à l'instar de la liquidation du portefeuille action, liquidé les OPCVM constitutifs du mandat de gestion confié au gestionnaire Oddo. Cette cession de portefeuille avait généré 4,077 millions de plus-values que nous qualifierons d'exceptionnelles.

Les revenus immobiliers 2017 s'établissent à 0,419 million.

Ils sont supérieurs à ceux de 2016 de 0,243 million. Pour rappel, en 2016, 0,494 million de charges et taxes non récupérables avait été comptabilisées.

Les revenus de participations 2017 sont en baisse de 2,424 millions par rapport à 2016.

Cette différence s'explique principalement par le fait qu'en 2017 la Financière Thémis n'a pas payé de dividende.

#### Provision pour Dépréciation à caractère Durable (PDD)

Elle a été dotée en 2017 de 3,471 millions. Elle avait été reprise en 2016 de 4 millions consécutivement à la liquidation du portefeuille action de l'actif général.

La PDD relative aux titres obligataires a été dotée de 3,106 millions. Pour rappel en 2016 elle l'avait été de 4,019 millions.

Sur les autres actifs, la dotation s'élève à 0,356 million.

Tous les autres postes sont en ligne avec 2016.

### 1.3.1 Produits et frais générés par les investissements

#### 1.3.1.1 Intérêt des TSDI

AFI ESCA a émis 2 catégories de TSDI, pour un total souscrit de 23M€.

Dans sa séance du 10 décembre 2008, le Conseil d'Administration avait autorisé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée, à concurrence d'un montant maximal de 20 M€. Il a été souscrit 130 titres de valeur nominale de 100 K€, soit un montant total de 13 M€, en date d'effet du 1er février 2009. Ces titres bénéficient d'une rémunération de 3,50 % fixe et ne sont remboursables, comme tout titre de cette nature, qu'après une autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (ACPR).

En cas de remboursement ces titres le seront sur la base de la valeur acquise à cette date par le fonds spécifique dans lequel ils ont été investis, assurant ainsi la neutralité financière dans les comptes de la compagnie.

La fusion avec AFI EUROPE a entraîné la reprise des titres subordonnés émis par celle-ci pour un montant de 10 M€. Le taux de rémunération de ces titres suit, par paliers, le taux de couverture des exigences de solvabilité sans jamais toutefois pouvoir excéder le taux de rendement comptable de l'actif général, assurant ainsi une neutralité dans l'équilibre financier de la compagnie.

Le total des intérêts dus au titre de l'exercice s'élève à 726 K€.

#### 1.3.1.2 Frais de gestion

Ces frais sont de deux natures :

Les frais externes constitués par les tâches externalisées et par le coût des diverses licences et contrats de maintenance des progiciels utilisés directement tant pour la réalisation que l'enregistrement technique et comptable des opérations.

Les frais internes qui correspondent :

- ✓ Aux coûts salariaux directement affectables à l'activité financière
- ✓ A une quote-part des autres frais imputés selon des clés de répartition déterminées selon les préconisations du plan Comptable des Assurances

### 1.3.2 Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Néant.

### 1.3.3 Investissement dans titrisations

Néant.

## **1.4 Résultats des autres activités**

Néant

## **1.5 Autres informations**

Néant



## 2 Système de gouvernance

---

### 2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### 2.1.1 Conseil d'Administration

##### 2.1.1.1 Composition

A la date de clôture de l'exercice 2017, la composition du Conseil d'Administration d'AFI ESCA est la suivante :

Nom	Fonction	Début de mandat	Echéance du mandat
M. Christian BURRUS	Président	2012	2018
M. Jean-Paul BURRUS	Administrateur	2012	2018
M. Daniel BLANCHARD	Administrateur	2016	2021
M. Bernard DEBIENNE	Administrateur	2016	2021
M. Jean-Claude JEGOU	Administrateur	2014	2019
M. Christian LESUR	Administrateur	2012	2018
M. André SAINT-MLEUX	Administrateur	2014	2019
M. Jean-Yves HERMENIER	Administrateur	2016	2021

Le Directeur Général (Olivier SANSON), le Directeur Général Délégué (Elie TOLEDANO), le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (Laurent CCOPPENS) ainsi que le Directeur Gestion d'Actifs (Francis PEHAU PARCIBOULA) participent également aux réunions.

Les administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

##### 2.1.1.2 Fonctionnement

A partir de l'ordre du jour fixé par le Président, des travaux préparatoires sont réalisés par la Direction Générale en relation avec la Direction Gestion d'Actifs et les autres Directions Opérationnelles et fonctionnelles. Les travaux donnent lieu à la constitution d'un dossier exhaustif consigné dans son intégralité et accompagné des commentaires recueillis, dans le registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Les projets de procès-verbaux sont adressés à tous les membres pour approbation lors de la réunion suivante.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises le 20 avril, le 21 juin, le 11 octobre et le 12 décembre.

## 2.1.2 Comité d'Audit

### 2.1.2.1 Composition

Le Comité d'Audit est composé d'au moins trois membres non exécutifs, disposant de compétences financières et comptables particulières et désignés par le Conseil d'Administration. Ces membres sont M. Daniel BLANCHARD (Président), M. Christian BURRUS, M. Christian LESUR, M. André SAINT-MLEUX et M. Jean-Yves HERMENIER.

Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Responsable de la Fonction Gestion des risques ainsi que l'Auditeur Interne sont des invités permanents.

D'autres personnes peuvent être amenées à participer aux réunions sur demande du Comité d'Audit (le Directeur Gestion d'Actifs, le Responsable de l'Actuariat ALM, le Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information, le Contrôleur Interne, le Responsable de la Fonction Actuarielle, etc.). Les Commissaires aux Comptes sont par ailleurs invités au moins une fois par an.

### 2.1.2.2 Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière. Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- ✓ La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ Un suivi des risques et du Contrôle Interne ;
- ✓ Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ La revue des travaux de l'Audit Interne.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

Au cours de l'exercice 2017, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises le 19 avril, le 21 juin, le 11 octobre et le 12 décembre.

## 2.1.3 Comité de Direction restreint

Il est composé du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Il se réunit toutes les 6 semaines en moyenne. Un point sur la stratégie et un examen des principaux projets y sont effectués. Il prépare en outre les ordres du jour des Conseils d'Administration.

## 2.1.4 Comité de Direction opérationnel

### 2.1.4.1 Composition

Le Comité de Direction est composé de l'ensemble des dirigeants opérationnels. Participent donc le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice des Ressources Humaines, la Directrice de la Gestion, le Directeur Marketing, la Directrice Juridique et Conformité, le Directeur Informatique, le Responsable Comptabilité, le Directeur de la Gestion d'Actifs et le Directeur Commercial.

Les responsables des succursales et des dirigeants du groupe le rejoignent en fonction de l'actualité.

#### 2.1.4.2 Fonctionnement

Le Comité de Direction se réunit mensuellement. Il est présidé par le Directeur Général. Chaque membre présente une synthèse de l'actualité et des sujets spécifiques y sont aussi présentés, débattus et tranchés. Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque réunion du Comité de Direction.

#### 2.1.5 Politique de rémunération

##### 2.1.5.1 Politique générale

AFI ESCA a établi une politique de rémunération visant à attirer, motiver et fidéliser ses salariés tout en maintenant l'équilibre économique de l'entreprise, en veillant à l'équité interne et en s'assurant qu'elle ne conduit pas à la prise de risque excessive ou à des comportements contraires à l'éthique.

La rémunération de chaque collaborateur est définie dans son contrat de travail. Elle est établie à l'embauche par rapport à sa fonction, à ses compétences et des pratiques de marché. Elle est revue annuellement, dans le cadre du dispositif d'augmentation.

##### 2.1.5.2 La mise en place dans l'entreprise

La politique de rémunération est définie conjointement par la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines, en fonction de critères de marché et des résultats de l'entreprise. Cette rémunération peut comporter une part variable.

La rémunération à l'embauche : la demande d'autorisation d'embauche indique un niveau de rémunération qui est validé ou corrigé par le service RH afin de s'assurer de sa justesse et de son équité. Elle est ensuite ajustée en fonction du CV et des prétentions salariales du candidat retenu.  
La rémunération variable : La part de rémunération variable est limitée à des postes prédéfinis par rapport à la fonction exercée. Elle vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur, sur la base d'objectifs définis.

Les commerciaux peuvent se voir attribuer une rémunération variable contractuelle qui est fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs. Ces paramètres sont établis sur proposition du Directeur commercial et validés par la Direction Générale. AFI ESCA veille à ce que les modalités de versement de la rémunération variable n'incitent pas les commerciaux à des prises de risque excessives ou à des comportements contraires à l'éthique.

Le Service Ressources Humaines consigne l'ensemble des documents relatifs au calcul et à la rétribution de la rémunération variable dans le dossier du collaborateur.

Le dispositif de réévaluation des rémunérations : Les rémunérations fixes sont réévaluées annuellement, dans le cadre d'un dispositif d'augmentations annuelles. Les augmentations sont proposées par les responsables opérationnels, sur la base des résultats des collaborateurs et à l'atteinte des objectifs définis. L'ensemble des augmentations est validé par la Direction Générale.

##### 2.1.5.3 Critères de performance individuelle ou collective

Performance collective : il existe un Accord d'intéressement basé sur l'augmentation de la productivité qui complète l'accord légal de participation aux résultats.

Performance individuelle : seuls les commerciaux (y compris ceux de la Cellule Directe, pour une moindre mesure) bénéficient de l'application de critères détaillés de performance établis.

##### 2.1.5.4 Droits à rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence.

#### 2.1.5.5 Régimes de retraite complémentaire des membres du CA, de la Direction et des fonctions clés

Aucun régime spécifique pour les membres du CA non salariés.

Membres du CA salariés d'AFI ESCA, Direction, fonctions clés : les régimes de retraite complémentaires en place sont ceux issus de la réglementation (AGIRC, ARCO), de la Convection collective (Fonds de pension Art 83) et d'Accords d'entreprise (PERCO avec abondement : 100% sur les sommes provenant de la PB ou de l'intéressement, 50% sur les sommes provenant de versements libres).

#### 2.1.6 Transactions avec les membres du CA, de la Direction et des fonctions clé

Néant.

### **2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

#### 2.2.1 Fonctions clés

AFI ESCA a défini et communiqué à l'Autorité de Contrôle les titulaires des quatre fonctions clés.

<b>Fonction Clé</b>	<b>Titulaire</b>
Fonction Audit Interne	Charlotte PACQUEMENT
Fonction Conformité	Mélanie D'HEM
Fonction Gestion des risques	Laurent COPPENS
Fonction Actuarielle	Juliano MEROLLE

Les responsables de fonctions-clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction-clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ Pour la fonction d'audit interne, des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ Pour la fonction de contrôle interne et de conformité, des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- ✓ Pour la fonction de gestion des risques, des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ Pour la fonction actuarielle, des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification ;

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires à leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

### 2.2.2 Conditions d'honorabilité

Afin de garantir l'intégrité des fonctions clés, les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire a été demandé préalablement à la nomination du responsable.

Le responsable d'une fonction clé ne satisfait pas ou plus à la condition d'honorabilité professionnelle et personnelle s'il a fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations mentionnées à l'article L322-2 du Code des assurances.

Le responsable d'une fonction clé est tenu d'informer la Direction Générale de toute situation pouvant conduire à un cas d'exclusion. A défaut, la Direction Générale peut engager des mesures disciplinaires à son encontre.

### 2.2.3 Respect de l'obligation d'entretien annuel

Conformément à l'article L322-3-2 du Code des assurances issu de l'ordonnance N°2015-378 du 2 avril 2015, le conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

Il s'est tenu le 7 décembre 2017 pour les fonctions clé Audit Interne, Conformité, Actuarielle et la fonction Gestion des risques.

## **2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

### 2.3.1 Le système Interne de Gestion des Risques (SIGR)

Afin de piloter efficacement son dispositif de gestion des risques, de suivi des incidents et de contrôle permanent de manière dynamique, AFI ESCA a décidé de se doter d'un Système d'Information de Gestion des Risques (SIGR),

Ce système assure une parfaite historisation des événements venus impacter les risques identifiés, permet d'évaluer rapidement l'évolution des risques suivis et confère la possibilité d'assurer un reporting complet, homogène et cohérent entre toutes les campagnes de mise à jour des risques menées.

Il est pleinement entré en production en 2016.

Le SIGR permet de centraliser l'ensemble des informations nécessaires au pilotage du dispositif de Contrôle Interne :

- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Base incidents
- ✓ Suivi des plans d'actions
- ✓ Suivi des contrôles clés et indicateurs

Le SIGR fonctionne comme une interface entre le Service de Contrôle Interne et les services opérationnels, représentés par les fonctions Relais de Contrôle Interne.

Les Relais de Contrôle Interne participent à l'ensemble des activités de Contrôle Interne.

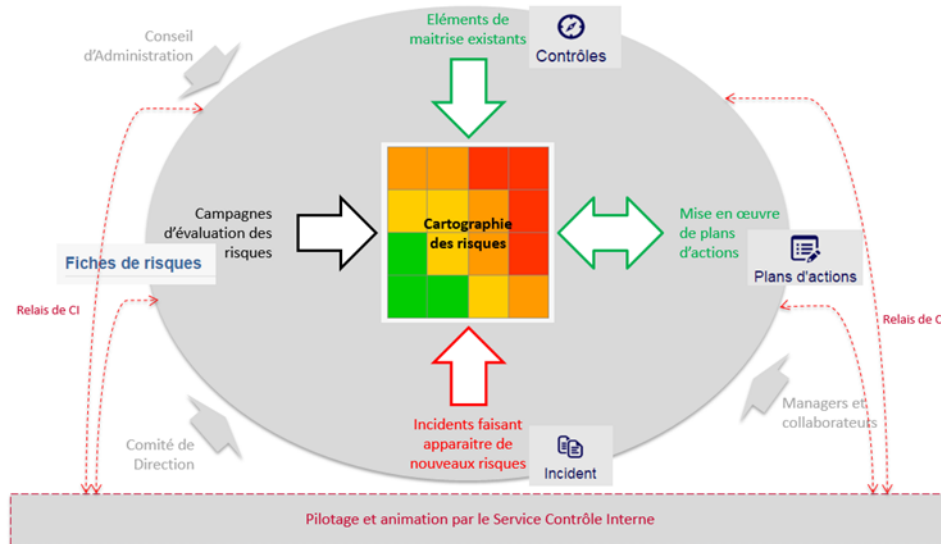
Un plan d'action peut être défini :

- ✓ Suite à la campagne d'évaluation des risques, dans le but de réduire le niveau global de risque
- ✓ Suite à un incident, dans le but de prévenir ou mieux détecter une nouvelle apparition
- ✓ Suite à un audit, pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations émises

Les plans d'actions sont définis conjointement par le Service Contrôle Interne et les Relais de Contrôle Interne ou l'interlocuteur opérationnel ayant remonté un incident.

Ils sont caractérisés à leur création par :

- ✓ Une description précise du plan d'action
- ✓ Un responsable de mise en œuvre
- ✓ Une date de démarrage
- ✓ Une date d'échéance
- ✓ Une fréquence des suivis



Les travaux de cartographie des risques sont menés depuis 2012 par le Contrôle interne, en étroite collaboration avec l'ensemble des Directions d'AFI ESCA.

La mission de cartographie de risque est menée pour AFI ESCA au sens des activités françaises, AFI ESCA BELGIQUE et AFI ESCA ITALIE.

La nomenclature des risques utilisée est celle de l'IFACI.

Chacune des fiches de risques est validée par le Directeur du service concerné.

Une fois d'évaluation achevée, une cartographie peut alors être établie.

Au courant de l'année 2017, les cartographies des succursales italienne et belge ont été intégrées au SIGR par le service de Contrôle Interne.

Chacun des plans d'actions est régulièrement suivi avec la collaboration du Relais de Contrôle Interne correspondant et fait l'objet d'un point d'avancement mensuellement en Comité des risques.

### 2.3.2 Les politiques écrites

Ces politiques sont un élément de maîtrise des risques pour AFI ESCA. Elles sont au nombre de 21, toutes validées par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2017, 5 politiques ont été modifiées en leur forme afin de remplacer l'exigence d'un rapport de contrôle interne par la nouvelle exigence d'un RSR, d'un SFCR et d'un rapport annuel de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Elles ont été présentées au Conseil d'Administration du 12 décembre 2017 et validées.

### 2.3.3 Dispositif Solvabilité 2

Le Conseil d'Administration examine et approuve chaque année la solvabilité de l'entreprise, établie au 31 décembre sous les normes prudentielles Solvabilité II.

Du fait de son volume d'activité et des instructions de l'ACPR, AFI ESCA n'est pas tenue de calculer sa solvabilité trimestriellement. Toutefois, bien que cela soit facultatif, il est procédé à un arrêté complet en date du 30 septembre. Les résultats sont étudiés par le Comité d'Audit. En cas d'évènement pouvant affecter de manière significative sa solvabilité, son activité ou tout autre élément, AFI ESCA procèdera à une mise à jour de ses calculs.

### 2.3.4 Description du processus ORSA

L'ORSA ayant notamment pour fonction de valider les orientations stratégiques et commerciales de l'année à venir, il a été décidé par AFI ESCA IARD de réaliser le processus ORSA d'un exercice à partir des comptes du 30 septembre de l'année précédente. Le rapport annuel qui découle de ces travaux est ainsi présenté en Comité d'Audit au mois de décembre précédent, et valide la stratégie retenue pour l'année qui suit. Ce processus est plus largement décrit dans le SFCR de la société AFI ESCA. Il est approuvé en Conseil d'Administration d'avril de l'année suivante.

Les calculs ORSA sont effectués, sous la responsabilité du service ALM, dans un modèle indépendant de celui utilisé pour déterminer la solvabilité de la société. La première étape du processus ORSA consiste ainsi à s'assurer que les résultats obtenus sont cohérents avec ceux du pilier 1. On implémente alors dans l'outil le Business Plan des cinq années à venir, afin d'étudier le profil de risques et la solvabilité d'AFI ESCA sur cette période.

Le Business Plan, déterminant les lignes de développement futur, est établi après échange entre la Direction Générale et les unités commerciales et de gestion. Il constitue alors un scénario central servant de base aux études ORSA. Suivant les résultats de ces dernières, un échange entre la Direction Générale et la Fonction Gestion des Risques peut amener à réajuster la stratégie, afin d'optimiser le profil futur de la société en termes de rendement et de risques. Cette phase terminée, le rapport est réalisé et présenté au Comité d'Audit pour examen et au Conseil d'Administration pour validation.

## **2.4 Système de contrôle interne**

### 2.4.1 La gouvernance du système de contrôle interne

#### 2.4.1.1 Dispositif général de contrôle interne

La politique de contrôle interne définie par AFI ESCA vise à améliorer la maîtrise de ses activités et leur efficacité ainsi qu'à appréhender les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

Le service de Contrôle Interne, rattaché à la Direction Générale, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du Dispositif de Contrôle Interne et de gestion des risques. Il est composé de deux collaborateurs, dont le périmètre d'intervention est défini de telle manière à couvrir l'ensemble des activités et domaines d'intervention de la compagnie.

Les missions du service de Contrôle Interne peuvent se décomposer comme suit :

- ✓ Veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne
- ✓ Mettre en place et actualiser la cartographie des risques de l'entreprise
- ✓ Suivre les plans d'actions liés aux risques identifiés, qu'ils soient mineurs ou majeurs
- ✓ Recueillir, centraliser, historiser et analyser l'ensemble des incidents qui lui sont communiqués par les Directions Opérationnelles
- ✓ Recueillir, centraliser et analyser les fraudes révélées
- ✓ Centraliser et assurer un suivi statistique des réclamations émanant de nos clients
- ✓ Identifier les réclamations qui correspondent à un dysfonctionnement interne, les analyser et en déduire les plans d'actions qui en découlent
- ✓ Assurer le suivi des recommandations issues d'audits internes et/ou externes
- ✓ Intervenir sur des missions ponctuelles selon les priorités définies par la Direction Générale
- ✓ Promouvoir le Contrôle Interne au sein des Directions Opérationnelles afin de déployer une véritable culture de gestion du risque et du contrôle
- ✓ Préparer, animer et rendre-compte des Comités des Risques et ALM planifiés mensuellement

En résumé, Le Service Contrôle Interne intervient en animateur et pilote du dispositif en :

- ✓ Accompagnant les opérationnels dans la mise en place des projets
- ✓ S'assurant de l'efficacité des mesures prises par les opérationnels :
  - Suivi de contrôles clés et d'indicateurs ;
- ✓ Faisant des photographies régulières des forces et vulnérabilités de l'entreprise
  - Identification des risques
  - Recensement des éléments de maîtrise existant
  - Analyse des incidents
- ✓ Suivant les plans d'actions définis pour réduire le niveau global de risque

Le Contrôleur Interne travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale, la Directrice de la Conformité et les acteurs du dispositif de Conformité qui constituent une composante du système de Contrôle Interne en veillant à ce que les activités d'AFI ESCA respectent les exigences législatives, réglementaires, normes professionnelles et engagements pris.

#### 2.4.1.2 Comité des risques

AFI ESCA a confié l'animation du dispositif d'évaluation et de pilotage des risques, incluant les risques liés à la gestion Actif-Passif à un Comité unique, le Comité des Risques et ALM. Ce dispositif s'inscrit dans un schéma global de gestion des risques dont le pilotage stratégique est assuré par la Direction Générale.

##### 2.4.1.2.1. Composition

Le Comité des Risques et ALM est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Responsable de la Fonction Gestion des risques, du Directeur Gestion d'Actifs, du Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information, du Directeur de la Gestion, du Responsable de l'Actuariat ALM, de la Directrice Juridique et Conformité, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations, du Contrôle Interne.

##### 2.4.1.2.2. Fonctionnement

Le Comité des Risques et ALM est chargé du pilotage du dispositif de gestion des risques en assurant la surveillance des principaux risques d'AFI ESCA. Il participe notamment à l'identification et l'analyse des risques, à la mise en place et au suivi de plans d'actions, à l'examen des résultats des contrôles périodiques et permanents.

Le Comité des Risques se réunit mensuellement. Le secrétariat général est assuré par le Contrôle Interne, en charge de la rédaction d'un compte-rendu envoyé à l'ensemble des participants.



#### 2.4.1.2.3. Les missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques et ALM est chargé du pilotage du dispositif de gestion des risques en :

- ✓ Traitant les sujets d'actualité ;
- ✓ Assurant un suivi de certains projets et de certains risques spécifiques
- ✓ Assurant un suivi d'avancement de la campagne de mise à jour de la cartographie des risques
- ✓ Assurant un suivi des plans d'actions issus des cartographies
- ✓ Assurant un suivi des incidents survenus
- ✓ Assurant un suivi des fraudes détectées
- ✓ Assurant un suivi des contrôles conformités : LCB-FT, réclamations clients
- ✓ Assurant un suivi du chantier procédures

Et plus spécifiquement de suivre les problématiques liées aux risques ALM, en :

- ✓ Suivant l'établissement de la politique d'allocations d'actifs
- ✓ S'assurant régulièrement de son respect par des présentations du Directeur Gestion d'Actifs
- ✓ Suivant les résultats des études réalisées par l'Actuariat ALM
- ✓ Veillant à l'avancée des travaux relatifs à Solvabilité II

#### 2.4.2 Activités conduites conformément à l'article 46 §2 de la Dv 2009/138/CE

AFI ESCA dispose d'un système de contrôle interne adapté à sa taille et à sa structure et veille à ce que ce système comprenne des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise, ainsi qu'une fonction vérification de la conformité.

Le Service Juridique et Conformité et le service de Contrôle interne travaillent conjointement afin d'évaluer tous les impacts possibles de changement pouvant survenir dans l'environnement juridique, l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Au cours de l'année 2017, plusieurs sujets ont ainsi été traités : la poursuite des travaux sur les Contrats Non réglés, avec une action ciblée sur les contrats supérieurs à 100 000 euros, la mise en œuvre d'audit auprès des courtiers sur le dispositif LCB-FT, la mise en application du Règlement Général sur la Protection des données.

#### 2.4.3 La maîtrise du programme et des systèmes d'information

Les développements et la maintenance en conditions opérationnelles des systèmes informatiques sont confiés au GIE Groupe Burrus Technologies. Ce groupement, dont AFI ESCA est membre principal avec Diot SA et LSN, vise à permettre à ses membres de mettre en commun, d'organiser et de gérer dans les meilleures conditions et au moindre coût, les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à leur exploitation. Si nécessaire, le GIE passe des contrats de prestations de services fournies par des tiers et dont AFI ESCA bénéficie.

La stratégie informatique est établie conformément aux orientations définies par la Direction Générale, en fonction des besoins identifiés liés au développement des activités, à la fiabilisation des processus et à leur amélioration technique et technologique. Cette stratégie prend en particulier en compte les besoins d'évolution des matériels et logiciels existants. Elle veille notamment assurer le développement des applications métiers et progiciel, les extranets et webservices, les logiciels des différents services (RH, comptabilité), accompagner les changements organisationnels, assurer la confidentialité et la fiabilité des données.

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans l'ensemble des opérations d'AFI ESCA, tant dans la dimension gestion des contrats (stabilité des applications) que dans la dimension développement et innovation (nouveaux projets).

Un Comité de Pilotage réunissant les principaux collaborateurs d'AFI ESCA et du GIE définit les orientations et examine mensuellement l'avancement des différents projets conformément au plan établi.

#### 2.4.4 Le contrôle de l'information financière et comptable

Le dispositif de production et de contrôle des données comptables a pour but de s'assurer de la fiabilité et l'exhaustivité des données, de la sincérité des états financiers et de leur conformité au référentiel comptable. Le dispositif est composé de plusieurs éléments : contrôles récurrents de l'activité d'arrêté des comptes, veille réglementaire et suivi des projets d'évolutions d'outils et de processus.

Conformément à l'article R341-9 du Code des Assurances et à l'Instruction 2016-I-16 relative aux documents prudentiels annuels à communiquer par les organismes assujettis au contrôle de l'ACPR relevant du régime dit « Solvabilité II », un rapport spécifique est élaboré annuellement, validé par le Conseil d'Administration et transmis à l'ACPR.

### **2.5 Fonction d'Audit Interne**

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par AFI ESCA est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités et est déployé à tous les niveaux de l'entreprise.

Le rôle et les missions de l'Audit Interne sont détaillés au sein de la Charte d'Audit Interne, validée par le Comité d'Audit du 12 décembre 2017. L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d'Audit Interne mis en place au sein d'AFI ESCA sont décrits au sein d'une Politique dédiée, approuvée par le Conseil d'Administration du 13 avril 2016.

L'Audit Interne a pour rôle d'évaluer la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- ✓ D'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur
- ✓ D'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation
- ✓ De s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites
- ✓ De proposer des axes d'amélioration

L'Audit Interne constitue le troisième niveau de contrôle des risques de l'entreprise.

L'Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus de la Compagnie d'assurance AFI ESCA, définis par le Comité d'Audit :

- ✓ Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement, international
- ✓ Le processus client
- ✓ Le processus gestion des cotisations (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement)
- ✓ Le processus d'inventaire et de comptabilité, la réassurance
- ✓ Le processus de gestion d'actifs et l'ALM
- ✓ Le processus de solvabilité et contrôle des risques

L'Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un Plan d'Audit annuel pour l'année calendaire à venir. Ce Plan d'Audit annuel définit les missions d'audit à mener ainsi que leur planification. Le Plan d'Audit annuel fait l'objet d'une approbation par le Comité d'Audit avant la fin de l'année.

L'Audit Interne établit au moins une fois par an un point d'avancement de la réalisation du Plan d'Audit annuel. Ce document fait l'objet d'une présentation au Comité d'Audit.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la Direction Générale, le Comité d'Audit ou le Conseil d'Administration pour conduire des missions non prévues au Plan d'Audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le Comité d'Audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du Plan d'Audit annuel et qui est présenté périodiquement au Comité d'Audit.

Dans sa Charte de fonctionnement, le Comité d'Audit prévoit que l'Audit Interne est un invité permanent de ses réunions.

Fonctionnellement, l'Audit Interne rapporte au Président du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit approuve le Plan d'Audit annuel et suit ses travaux. Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

## **2.6 Fonction Actuarielle**

La Fonction Actuarielle est assurée par le Responsable du Service Actuariat, basé à Lille, qui est rattaché à la Direction Générale.

L'organisation par spécialité de l'entreprise entre Strasbourg et Lille a conduit à s'appuyer également sur les compétences actuarielles de la fonction ALM-Solvabilité II basée à Strasbourg.

L'article 48 de la directive 2009/138/CE prévoit la mise en place d'une fonction actuarielle dans la structure organisationnelle des entreprises d'assurance. Ses missions sont de :

- ✓ Coordonner le calcul des provisions techniques et garantir leur fiabilité
- ✓ Emettre un avis sur la politique de souscription
- ✓ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance

Au-delà de ces missions prévues par la Directive, le responsable de la Fonction Actuarielle est amené à intervenir sur tout domaine impactant les équilibres techniques de la société.

## **2.7 Fonction Conformité**

La fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques. AFI ESCA a mis en place une fonction conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

La responsabilité de la fonction Conformité est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction et au Comité Risques et ALM.

Le Service Juridique et Conformité assure l'analyse de tout sujet lié à la conformité sont assumés par le Service Juridique et Conformité : leur rôle, son rôle étant de signaler les points de non-conformité et de donner les lignes directrices des travaux de mise en conformité nécessaires. Le SJC participe à ses travaux, au moins en phase de lancement, ce qui lui permet de s'assurer que les travaux avancent correctement, coïncident avec les lignes directrices fixées, donne son avis sur les plans d'action et les arbitrages retenus.

Les sujets liés à la mise en conformité Solvabilité II sont confiés au Responsable de la Fonction Gestion des risques, du fait de leur technicité et régulièrement discutés à l'ordre du jour des Comités des Risques et ALM.

## **2.8 La Fonction Gestion des risques**

La Fonction Gestion des Risques repose sur plusieurs piliers : le SIGR, le service ALM S2, composé de 3 actuaires indépendants du service Actuariat chargé de la fonction actuarielle de l'entreprise.

Il exerce son activité pour : AFI ESCA, AFI ESCA IArD, AFI ESCA Luxembourg, AFI ESCA holding pour la solvabilité Groupe.

Il est placé sous la double autorité :

- ✓ Fonctionnelle du Directeur délégué de AFI ESCA Holding, actionnaire principal d'AFI ESCA et responsable de l'ensemble des fonctions risques des sociétés intégrées globalement dans le Groupe. A ce titre il définit le programme du service, valide ses résultats et assure le respect des normes de solvabilité en vigueur.
- ✓ Hiérarchique du Directeur Général Délégué d'AFI ESCA.

Cette organisation permet de mutualiser au mieux les moyens au service d'un groupe à taille humaine.

Les responsables participent mensuellement au Comité des risques et ALM. Le Directeur délégué d'AFI ESCA Holding participe au Comité de direction en fonction des besoins.

## **2.9 Sous-traitance**

Le dispositif de pilotage et de suivi des activités externalisées est détaillé dans la politique sur la sous-traitance, validée par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2015. Conformément aux dispositions de cette politique, les activités externalisées sont réparties entre les activités critiques et les activités non critiques.

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d'AFI ESCA au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité. Les activités critiques externalisées par AFI ESCA sont les suivantes :

AFI ESCA fait appel à des prestataires externes pour des activités sous-traitées qui se situent au Luxembourg, en France et en Italie dans le cadre son développement dans ce pays.

## **2.10 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité**

Le système de gestion des risques et l'adéquation du système de gouvernance sont intégralement assurés par les équipes d'AFI ESCA.

La mise en place des outils de gouvernance et de contrôle permet un suivi, une maîtrise, une évaluation et une actualisation en temps réel de l'ensemble des risques auxquels AFI ESCA est confronté, quelle que soit leur famille de rattachement :

- ✓ Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance : risques techniques, de souscription, de provisionnement, de réassurance
- ✓ Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière : risques de solvabilité, de gestion d'actifs, d'endettement, d'adéquation actif / passif
- ✓ Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs : risques de fraudes, produits et pratiques commerciales, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution et gestion des processus
- ✓ Risques stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directe et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents

L'analyse régulière des risques ici mentionnés par toutes les parties prenantes permet la mise en œuvre de plans d'actions visant à réduire de manière significative leur probabilité de survenance ainsi que leur impact sur AFI ESCA, qu'il soit d'ordre financier ou d'image / réputation.

## **2.11 Autres informations**

Néant

## **3 Profil de risque**

---

Entré en vigueur le 1er janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité II a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5%, affectant tous les postes de risque de l'entreprise, survenait.

AFI ESCA est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établi à **169,9 M€** au 31/12/2017.

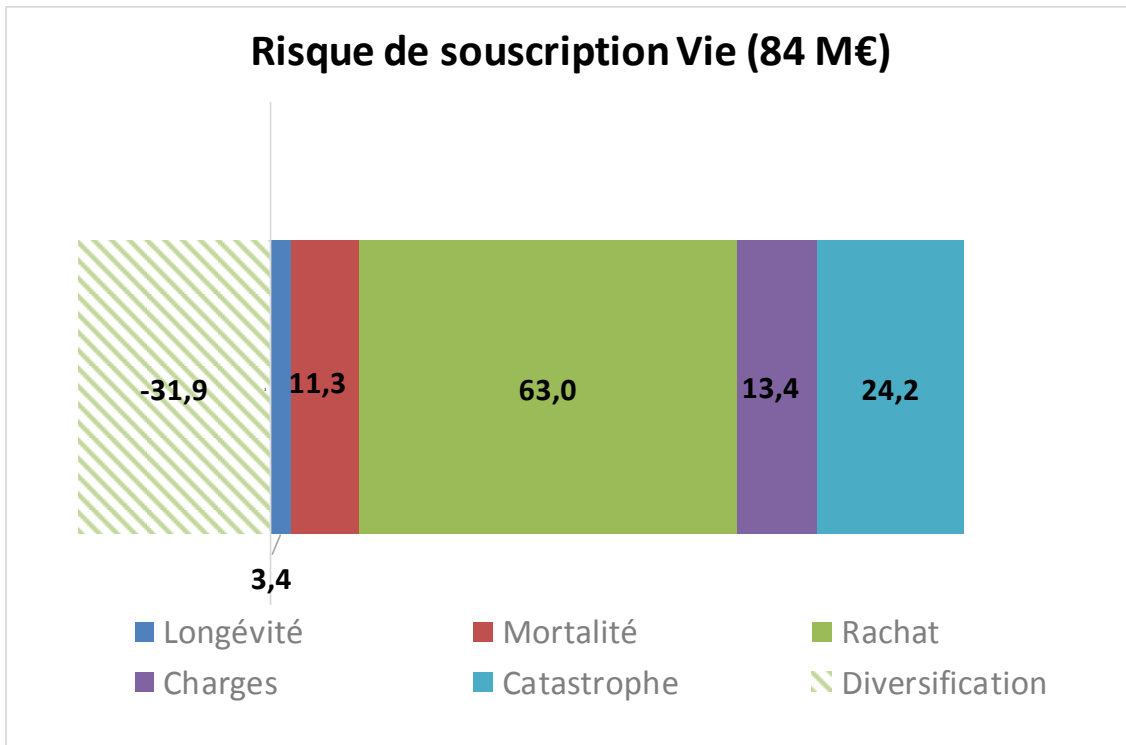
### **3.1 Risque de souscription**

#### **3.1.1 Risque Vie**

Le risque de souscription Vie correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque de longévité : application immédiate, et sur le long terme, d'une baisse de 20% des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la longévité représente un risque
- ✓ Risque de mortalité : application immédiate, et sur le long terme, d'une hausse de 15% des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque
- ✓ Risque de rachat : le scénario retenu dépend de la ligne d'activité (hausse des taux, baisse des taux ou rachats massifs)
- ✓ Risque de frais : les frais de gestion d'AFI ESCA augmentent de 10%, dans un contexte où l'inflation est plus élevée que prévu initialement (augmentation du taux d'inflation de 1%)
- ✓ Risque de catastrophe : il consiste en une hausse absolue de 0,15% des taux de mortalité lors de l'année à venir. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque.

Le chargement au titre du risque de souscription Vie s'élève à **83,5 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2017. Il se décompose ainsi :

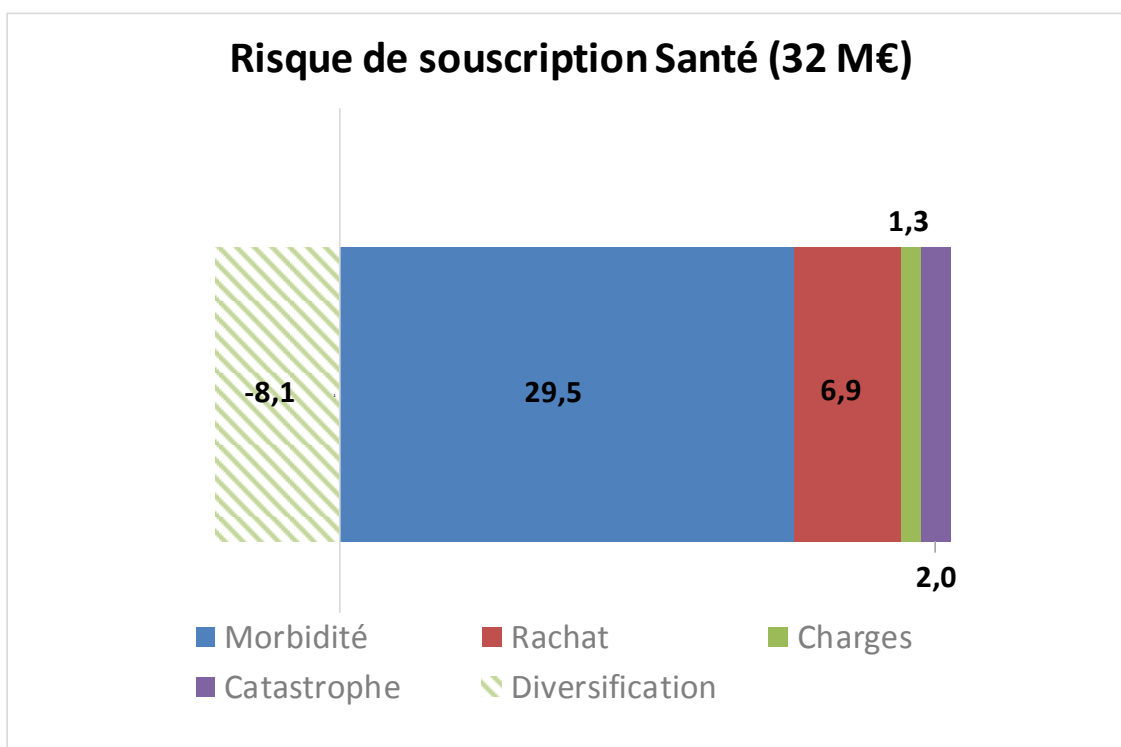


#### 3.1.2 Risque Santé

Le risque de souscription Santé s'analyse en distinguant les risques similaires à la vie (SLT) des risques similaires à la Non Vie (Non SLT). Seul le segment SLT concerne AFI ESCA. Les risques de rachat et de frais se modélisent de la même façon que pour les SCR modulaires du risque Vie. Deux risques supplémentaires viennent compléter le risque SLT :

- ✓ Risque de morbidité : augmentation de 35% du taux d'incidence en incapacité/invalidité lors de l'année à venir et de 25% pour les années suivantes. En complément, la durée de maintien en incapacité est majorée de 20%.
- ✓ Risque de catastrophe : il s'obtient en agrégeant les trois scénarios réglementaires : masse, concentration et pandémie.

Le chargement au titre du risque de souscription s'élève à **31,6 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2017. Il se décompose ainsi :



### 3.2 Risque de marché

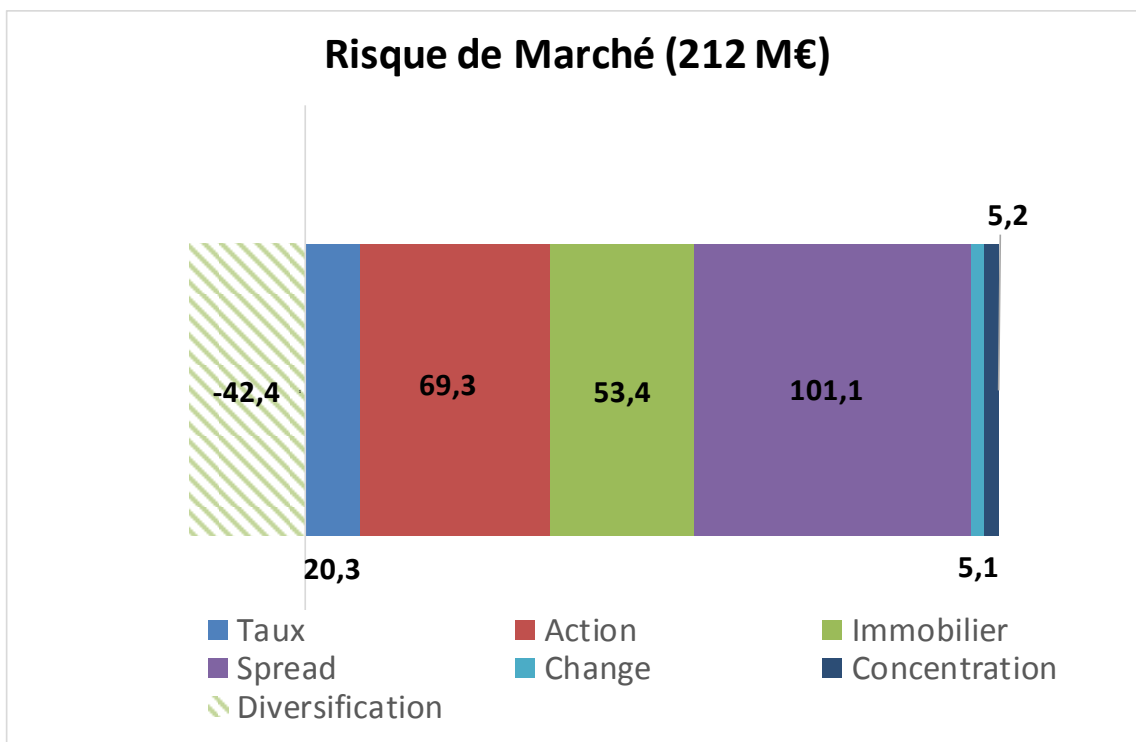
Il est constitué par une agrégation de chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'AFI ESCA.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse. Cela impacte également les contrats prévoyant une clause de participation aux bénéfices de la société.

Les chocs constituant le risque de marché sont les suivants :

- ✓ Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20% pour les maturités long-terme à -75% pour les maturités court-terme ;
- ✓ Risque action : chute instantanée de 46,5% de la valeur des actions UE, de 22% de la valeur des participations UE, et de 56,5% et 22% des valeurs respectives des actions et participations hors UE ;
- ✓ Risque immobilier : chute instantanée de 25% de la valeur de l'immobilier ;
- ✓ Risque de spread : il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation ;
- ✓ Risque de change : chute instantanée de 25% de la valeur des titres n'étant pas cotés en euro ;
- ✓ Risque de concentration : application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5% du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché calculé via la formule standard s'élève à **212,0 M€** au 31/12/2017. Il se décompose ainsi :



### 3.3 Risque de crédit

Le bilan d'AFI ESCA fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Le risque de crédit s'élève à **17,2 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2017.

### 3.4 Risque de liquidité

Comme toutes les sociétés d'assurance-vie françaises, AFI ESCA communique chaque semaine à l'ACPR un état de suivi des flux, entrants (primes) et sortants (prestations).

Par ailleurs, il est mis en place chaque année un mandat de gestion pour les activités financières, visant entre autres choses à limiter les investissements dans des titres peu liquides. Le respect de ce mandat est suivi régulièrement.

Le mandat établit notamment un montant minimal de trésorerie à avoir à disposition à tout moment de l'année. Fin 2017, les liquidités disponibles dépassaient le plancher défini par le mandat de gestion, et représentaient plus de six mois de flux sortants habituels (prestations et charges de gestion).

Il est de plus procédé deux fois par an à une étude prospective des flux de trésorerie futurs de la société, afin d'anticiper d'éventuels manques de liquidités dans les trimestres à venir. Ces travaux sont présentés au Comité d'Audit et au Comité des Risques et ALM, et conduisent le cas échéant à une modification de la structure des placements financiers, afin de limiter la probabilité que le risque ne se produise.

Le risque de liquidité n'est pas valorisé dans les spécifications techniques de Solvabilité II.

### 3.5 Risque opérationnel

Conformément à la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un évènement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.



Il est calculé comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20%.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Le risque opérationnel s'élève à **8,7 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2017.

### **3.6 Autres risques importants**

La Fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques.

La responsabilité de la Fonction Conformité est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité, rattaché hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction et au Comité Risques et ALM.

AFI ESCA a mis en place une Fonction Conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

Il n'y a pas de valorisation de ce risque dans les travaux de Solvabilité II.

Les sujets liés à la mise en conformité Solvabilité II sont confiés au Responsable de la Fonction Gestion des risques, du fait de leur technicité et régulièrement discutés à l'ordre du jour des Comités des Risques et ALM.

### **3.7 Exposition au risque**

#### **3.7.1 Expositions importantes anticipées**

Néant.

#### **3.7.2 Sûreté : montant, nature, nature et valeur des actifs fournis comme sûreté et passifs correspondants, clauses et conditions attachées.**

Néant.

#### **3.7.3 Liste des actifs investis selon le principe de la personne prudente**

Un *reporting* mensuel à destination du contrôle des risques, de la Direction Générale, du Président a pour objet :

- ✓ Il reporte et motive toutes les opérations réalisées dans le mois
- ✓ Il reporte tous les indicateurs de risque définis dans le mandat de gestion et notamment l'indicateur de liquidité du portefeuille, que nous suivons en interne et qui est attaché à chaque titre du portefeuille
- ✓ La performance financière des actifs obligataires et actions versus les benchmarks de marché
- ✓ L'évaluation mensuelle du taux de rendement comptable prévisionnel de l'actif général qui assure du respect des engagements de passif

### **3.8 Concentration des risques**

Un suivi quotidien est produit pour le portefeuille obligataire, il présente l'état du portefeuille par titre, par contrepartie et par rating.

### **3.9 Techniques d'atténuation du risque**

Les risques financiers sont de différents ordres :

- ✓ Le risque de baisse des taux. Même si ce risque a notamment pris la forme de taux d'intérêts négatifs, nous considérons que cette observation est le résultat de l'action délibérée des banques centrales qui ont volontairement organisé, par leurs politiques systématiques d'achat, la pénurie de titres ou l'écrasement des primes de risque, et que donc ces politiques ne peuvent être que conjoncturelles
- ✓ Le risque de hausse des taux
- ✓ Le risque de dégradation des primes de risque, des actifs considérés dans leur globalité ;
- ✓ Le risque de liquidité des actifs

- ✓ Le risque de concentration des actifs

A côté des risques financiers et qui font l'objet d'atténuation, la société a choisi de se réassurer en prévoyance essentiellement tant en France que pour ses succursales.

### 3.9.1 Description des techniques d'atténuation du risque

#### 3.9.1.1 Risques financiers

Le risque de hausse des taux se pilote via la sensibilité que l'on accepte des actifs en portefeuille. Cette sensibilité des actifs à de nouvelles conditions de taux d'intérêt se module : en intervenant sur la sensibilité ou duration des actifs à taux fixe, sur la part des actifs dont les profils financiers sont indexés sur les taux courts ou sur les taux longs et enfin par une politique de couverture des actifs. Cette politique de couverture peut se réaliser par la vente de contrats à terme de taux d'intérêt ou par l'achat d'ETF dont la valeur s'apprécie avec la hausse des taux d'intérêt.

Le risque de dégradation des primes de risque se gère via l'allocation que l'on accorde aux actifs dits risqués : obligations non gouvernementales et non benchmark du marché obligataire euro, aux actions, à l'immobilier.

Le risque de liquidité est fortement corrélé à la notation et au gisement ou encours de l'actif lui-même ;

Le risque de concentration des actifs est géré par le degré d'aversion au risque lui-même défini dans le mandat de gestion.

#### 3.9.1.2 Risques d'assurance, politique et résultats de la réassurance

- ✓ **Portefeuille France et Belgique**

Les portefeuilles Risque France (Emprunteur et Temporaire Décès) et Risque Belgique (Emprunteur) font l'objet d'une protection en réassurance au travers de 3 traités : un Excédent de plein (XP), un Excédent de Sinistre par tête (XS Tête) et un Excédent de Sinistre global (XS Aggregate). Ces 3 traités couvrent les risques souscrits dans les deux pays. Le placement en réassurance est assuré par LSN Ré et le pool de réassureurs.

Les graphiques ci-après présentent les dit-traités.

### **Programme de réassurance temporaire décès**

<b>Excédent de Plein</b> Décès - Incap-Inval 350 PASS xs 1 M€ 13 729 800 xs 1 ME (EUR) <b>Commission à échelle : 5% linéaire entre 70% et 80%</b>	
<b>XS Tête Principal</b> Décès - Incap-Inval (1 M€ - 3,75 PASS) xs 3,75 (PASS) 855 190 xs 147 105 (EUR) PB 70%	
Franchise Annuelle Incap-Inval <b>20 PASS</b> 772 320 (EUR)	<b>Sous-jacente</b> <b>spécifique</b> Incap-Inval <b>2,00 XS 1,75 (PASS)</b> 77 232 XS 67 578 (EUR)
<b>Rétention</b>	
<b>XS Aggregate</b> <b>Décès</b> EUR 4 000 000 xs 35% des primes Décès	

Les traités ne portent que sur les garanties risque. AFI ESCA n'est engagé totalement que jusqu'à 3,75 X PASS € par assuré soit 147 105 €.

✓ **Portefeuille Activité Risque Italie**

Deux programmes de réassurance sont à considérer pour les activités de la succursale italienne.

Le premier concerne les activités de risques « classiques » (Prévoyance classique ou Emprunteur). Il prend la forme d'un traité en quote-part et d'un traité excédent de plein, souscrits par un réassureur.

Le second concerne les activités portant sur les contrats CQP. Il s'agit d'une quote-part placée auprès d'un autre réassureur.

Les programmes de réassurance (France + Belgique) et Italie ont été reconduits en 2018 dans leur forme actuelle.

En outre un traité de réassurance non proportionnel a été souscrit auprès d'un réassureur (filiale d'un réassureur de premier plan) à effet du 1er janvier 2018 et pour une durée de 2 ans. Il vise à protéger le portefeuille Emprunteur France de sorties massives de contrats (Mass Lapses) du fait de la confirmation en début d'année 2018 par le Conseil Constitutionnel de l'amendement Bourquin.

### **3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu**

Les profits sur primes futures sont estimés à 150,5 M€ du Best Estimate (avant marge pour risque) soit 11%.

### **3.11 Sensibilité aux risques**

Néant.

### **3.12 Autres informations concernant le profil de risque**

Néant.

## **4 Valorisation à des fins de solvabilité**

---

### **4.1 Actifs**

Le total de l'actif du bilan d'AFI ESCA au 31/12/2017 s'élève à **1 752 M€**.

#### **4.1.1 Placements**

Dans le référentiel Solvabilité II, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Ils valent **1 564 M€** au 31/12/2017.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20%. Les investissements sont valorisés à **1 452 M€** dans les comptes sociaux.

L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la plus-value latente sur les titres financiers. Elle s'élève à **113 M€** au 31/12/2017.

#### **4.1.2 Autres actifs**

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, la comptabilisation Solvabilité II repose sur la notion de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes. Les autres actifs s'établissent à **147 M€** à fin 2017.

Les comptes Solvabilité II font également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

Les actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable d'AFI ESCA disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées. La recouvrabilité des impôts différés actifs est revue à chaque clôture.

Au 31/12/2017, l'entreprise n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs.

#### **4.1.3 Qualité des données**

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données sont récupérées auprès du logiciel de Comptabilité Financière, Chorus, et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction des Investissements.

Les OPCVM sont traités par transparence, conformément aux recommandations techniques.

Cinq grandes familles de titres sont prises en compte dans les calculs :

- ✓ Obligations (à taux fixe, variable, ou les deux)
- ✓ Actions
- ✓ Participations
- ✓ Immobilier
- ✓ Monétaire

Ces familles correspondent à la physionomie du portefeuille titres à fin 2017.

## **4.2 Provisions techniques**

### **4.2.1 Meilleure estimation**

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité II par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figurent notamment la prise en compte du versement de participation aux bénéficiaires futurs aux contrats disposant de l'option, et, lorsque les conditions générales du produit le permettent, de la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont effectués sur 30 ans et dans 5 000 environnements financiers différents, afin de capter au mieux l'impact des marchés boursiers sur la vie des contrats, notamment sur l'épargne, en euros comme en unités de comptes. La moyenne des 5 000 résultats ainsi obtenus constitue le Best Estimate.

#### **4.2.1.1 La qualité des données**

Les calculs sont effectués contrat par contrat. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Les contrats d'épargne multisupports sont traités comme étant deux contrats distincts. Pour les poches en unités de compte, l'actif sous-jacent est traité par transposition, et est ainsi traité comme un panachage des types de titres suivants :

- ✓ Obligations
- ✓ Actions
- ✓ Immobilier
- ✓ Monétaire

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services Contrôle de Gestion et Comptabilité d'AFI ESCA.

#### **4.2.1.2 Les Business Units**

AFI ESCA proposant des services sur différents secteurs de l'assurance vie, les mécaniques de vie du contrat peuvent être singulièrement différentes.

Il est en conséquence procédé à une décomposition du portefeuille assurés en six Business Units, qui sont :

- ✓ L'épargne en euros
- ✓ L'épargne en unités de compte
- ✓ L'emprunteur décès
- ✓ L'emprunteur incapacité/invalidité
- ✓ Les garanties obsèques
- ✓ Les rentes

Chacune de ces six classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation.

#### **4.2.1.3 Hypothèses retenues au passif**

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs.

Pour les contrats d'épargne, aucun versement futur de la part de l'assuré n'est pris en compte, sauf s'il est établi que les conditions particulières qu'un bonus sera libéré si des versements libres sont réalisés jusqu'à une certaine date.

Pour les contrats emprunteur, obsèques et de rentes, les primes périodiques sont intégrées au calcul. En effet, des études en interne ont montré que la réduction des garanties prévues

contractuellement en cas de non-paiement des primes impliquait que l'intérêt financier maximal pour l'assuré était de procéder au versement des primes.  
 Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle 95 % du portefeuille est éteint. A cet horizon, les contrats restant encore en cours font l'objet d'un remboursement immédiat, à hauteur de leur valeur de rachat du moment

#### 4.2.1.4 Les scénarios financiers

Un générateur de scénarios, exploité par le cabinet de conseil en actuariat Fixage, fournit les 5 000 trajectoires financières servant aux calculs.

Ce générateur se base sur l'historique des marchés financiers, et prend notamment en compte les corrélations pouvant exister entre les différents indices.

Les scénarios sont fournis pour chacun des cinq indicateurs suivants :

- ✓ Les courbes des taux
- ✓ Les spreads obligataires
- ✓ Le marché action
- ✓ Le marché immobilier
- ✓ L'inflation

Des contrôles sont réalisés afin de vérifier que les 5 000 scénarios respectent bien les conditions spécifiées dans les règlements techniques.

#### 4.2.1.5 La participation aux bénéfices

La projection des portefeuilles d'AFI ESCA implique la revalorisation future des contrats en euros. Deux effets de revalorisation sont pris en compte :

- ✓ Les intérêts garantis ou techniques, définis contractuellement
- ✓ La participation aux bénéfices, laquelle dépend des résultats financiers et techniques de la société

Les rendements financiers futurs dépendent de l'environnement économique sous lequel on se place. C'est dans ce cadre qu'interviennent les 5 000 scénarios financiers. Ceux-ci permettent de projeter autant de rendements futurs imaginables, et d'évaluer la participation aux bénéfices qu'AFI ESCA pourrait délivrer à ses assurés dans chacun de ces cas.

La politique de placements joue également un rôle dans les rendements financiers obtenus. La situation du portefeuille titres à fin 2017 étant parfaitement en phase avec le mandat de gestion, il a été décidé dans les projections de maintenir cette allocation constante dans le temps. Les flux de trésorerie futurs sont ainsi investis dans des titres financiers tels que les pourcentages d'actions, d'obligations, d'immobilier et de monétaire demeurent identiques à ceux au 31/12/2017.

Une fois les rendements financiers et les participations aux bénéfices futurs déterminés, il est procédé à un comparatif entre le taux servi aux assurés et les marchés de taux du scénario traité. Cette comparaison peut amener à réviser les taux de résiliation initialement pris en compte :

- ✓ Si AFI ESCA a versé un taux largement supérieur au marché, il est considéré que le taux de résiliation sera plus faible cette année-là
- ✓ Dans le cas inverse, les résiliations de l'exercice sont fortement révisées à la hausse

La loi de rachat dynamique utilisée dans ce calcul est celle suggérée par l'ACPR.

#### 4.2.1.6 Les résultats

Les projections présentées ci-dessus aboutissent à un Best Estimate de **1 220 M€**, correspondant à la moyenne des 5 000 scénarios financiers étudiés. Sa ventilation par activité est la suivante :

En M€	Meilleure Estimation	Provision Comptable
Assurance Vie	878	1 021
Epargne en unités de compte	316	321
Assurance Santé	26	29
<b>TOTAL</b>	<b>1 220</b>	<b>1 371</b>

#### 4.2.2 Marge de risque

Aux provisions techniques s'ajoute dans les comptes Solvabilité II une marge de risque, afin de prendre en compte la possibilité que la vie future des contrats ne se passe pas comme imaginé lors des calculs de meilleure estimation. Par exemple, la sinistralité pourrait s'avérer à l'avenir différente de celle imaginée à partir des données historiques.

Cette marge de risque correspond donc à une marge de prudence. Elle est calculée à partir du profil de risque de la société, présenté dans la partie C du présent rapport.

Elle s'élève à **51 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2017.

#### **4.3 Autres passifs**

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date.

Les autres passifs s'établissent à **165 M€** à fin 2017.

Les comptes Solvabilité II font également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devra payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

Les passifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'AFI ESCA disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31/12/2017 les impôts différés passifs s'élèvent à 93 M€.

#### **4.4 Méthodes de valorisation alternatives**

Néant

#### **4.5 Autres informations**

La réassurance fait également l'objet d'une différence de valorisation entre les normes sociales et les normes Solvabilité II. Dans ces dernières, la réassurance est évaluée suivant la méthode de meilleure estimation. Lors de la projection du portefeuille de contrats, il est ainsi procédé à un calcul des flux techniques avec le réassureur qui découleraient des scénarios imaginés.

La réassurance est valorisée à **41 M€** au 31/12/2017, contre 27 M€ en normes sociales.

#### 4.6 Bilan social et bilan SII

Les normes de comptabilisation énoncées dans les paragraphes précédents aboutissent à l'obtention des bilans suivants :

BILAN SOLVABILITE 2		BILAN SOCIAL	
ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Placements hors UC 1 246 M€	PT Vie 851 M€	Placements hors UC 1 133 M€	PT Vie 1 021 M€
	PT UC 306 M€		PT UC 321 M€
	PT Santé 12 M€		PT Santé 29 M€
	Marge de risque 51 M€		Autres passifs 77 M€
	Autres passifs 165 M€		Fonds propres 190 M€
Placements UC 319 M€	Fonds propres 390 M€	Placements UC 319 M€	Autres passifs 77 M€
Réassurance : 41 M€		Réassurance : 27 M€	
Autres actifs 147 M€		Autres actifs 160 M€	
<b>TOTAL : 1 752 M€</b>	<b>TOTAL : 1 752 M€</b>	<b>TOTAL : 1 638 M€</b>	<b>TOTAL : 1 638 M€</b>

Modifications principales dans le Bilan Solvabilité II:

- ✓ Placements en valeur de marché
- ✓ Réassurance en vision Meilleure Estimation
- ✓ Autres actifs en vision Juste Valeur
- ✓ Provisions techniques en vision Meilleure Estimation
- ✓ Comptabilisation d'une marge de risque / de prudence
- ✓ Comptabilisation d'impôts différés passifs

#### 4.7 Autres informations

Néant



## 5 Gestion du capital

Le SCR est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le règlement délégué 2015/35/CE.

Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées. Notamment, le risque sur les actions est calculé sur la base d'un choc de 46,5% et non 25,5% comme le permettait la mesure transitoire.

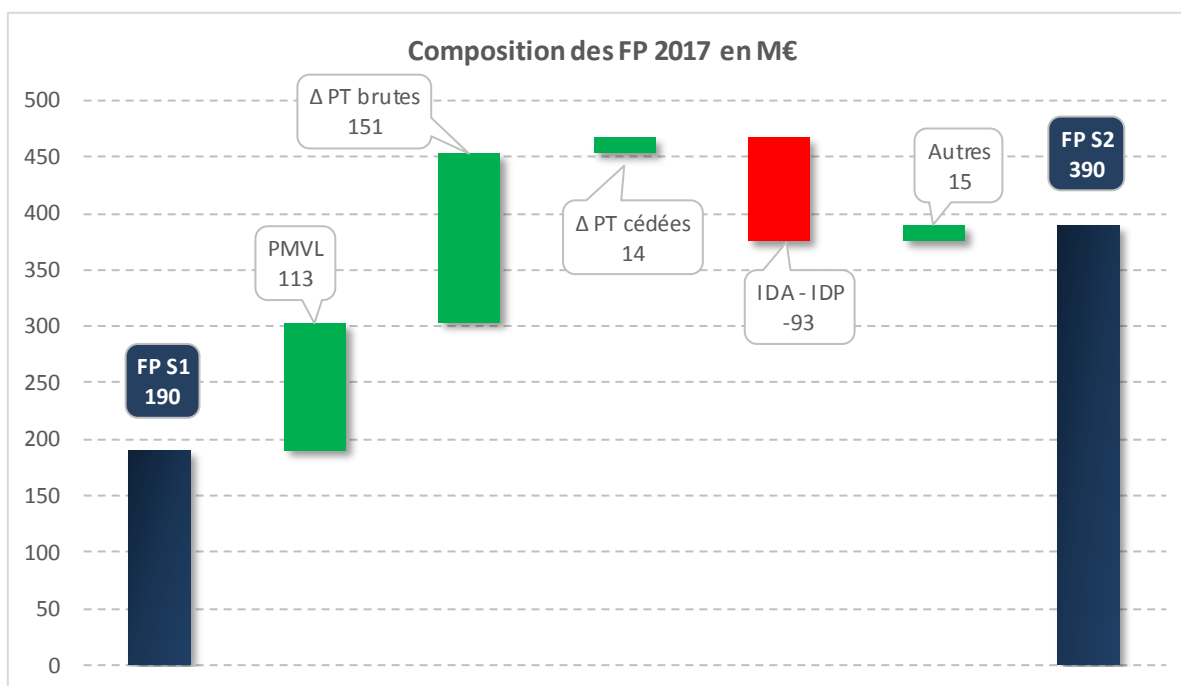
Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (volatility adjustment) n'est pas non plus, prise en compte.

### 5.1 Fonds propres

#### 5.1.1 Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

Les fonds propres sont obtenus par différence des actifs et passifs de la société.

Ils s'élèvent à **390 M€** dans le référentiel Solvabilité II, contre **190 M€** en normes sociales. Les différences de valorisation, développées dans la partie 4 du présent rapport, s'établissent ainsi :



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- ✓ Le capital social et primes liées, pour un montant de 33,2 M€
- ✓ Le résultat de l'exercice 2016 : 9,6 M€
- ✓ Les réserves et le report à nouveau : 147,3 M€

Les fonds propres Solvabilité II reprennent ces éléments. S'y ajoutent :

- ✓ Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée : 23,0 M€
- ✓ La réserve de réconciliation : 176,9 M€

La réserve de réconciliation correspond à l'écart entre les fonds propres Solvabilité II de niveau 1 et les fonds propres comptables.

Les éléments de fonds propres de base sont classés sous Solvabilité II selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- ✓ Le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement
- ✓ Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement
- ✓ Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- (a) au moins 50% des éléments de fonds propres classés en Tier 1
- (b) au plus 15% des éléments de fonds propres classés en Tier 3
- (c) au plus 50% des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

- (a) au moins 80% des éléments de fonds propres classés en Tier 1
- (b) au plus 20% des éléments de fonds propres classés en Tier 2

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité II relèvent du niveau 1 à hauteur de 366,9 M€ et du niveau 2 à hauteur de 23,0 M€.

Les éléments de niveau 2 correspondent aux deux Titres Subordonnés à Durée Indéterminée présents au bilan.

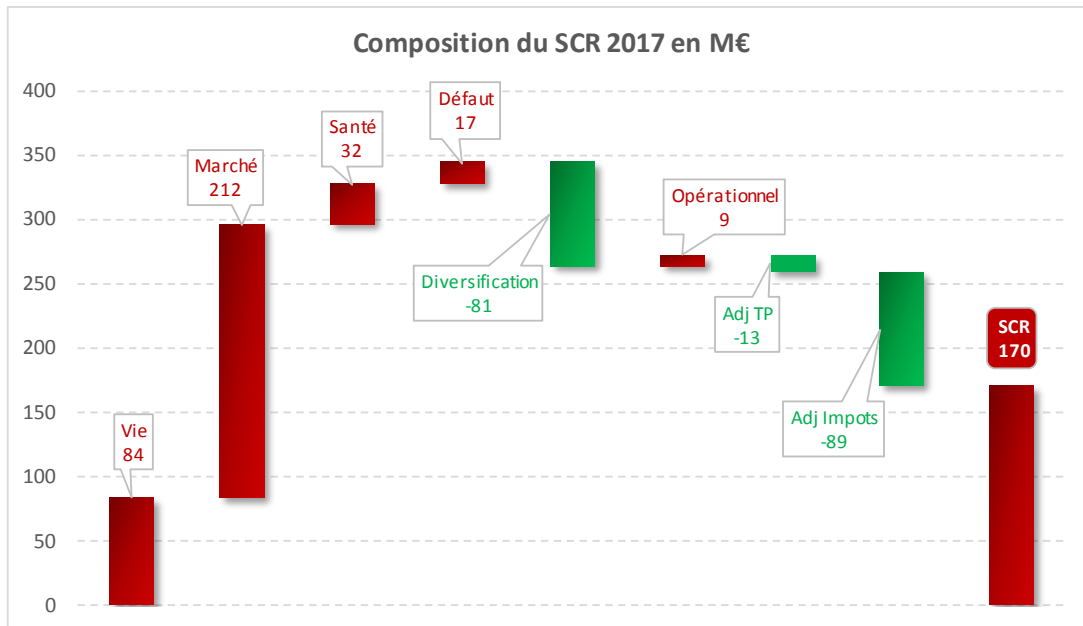
#### 5.1.2 Plans pour remplacer les éléments de fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées par l'article 308 Ter

Néant

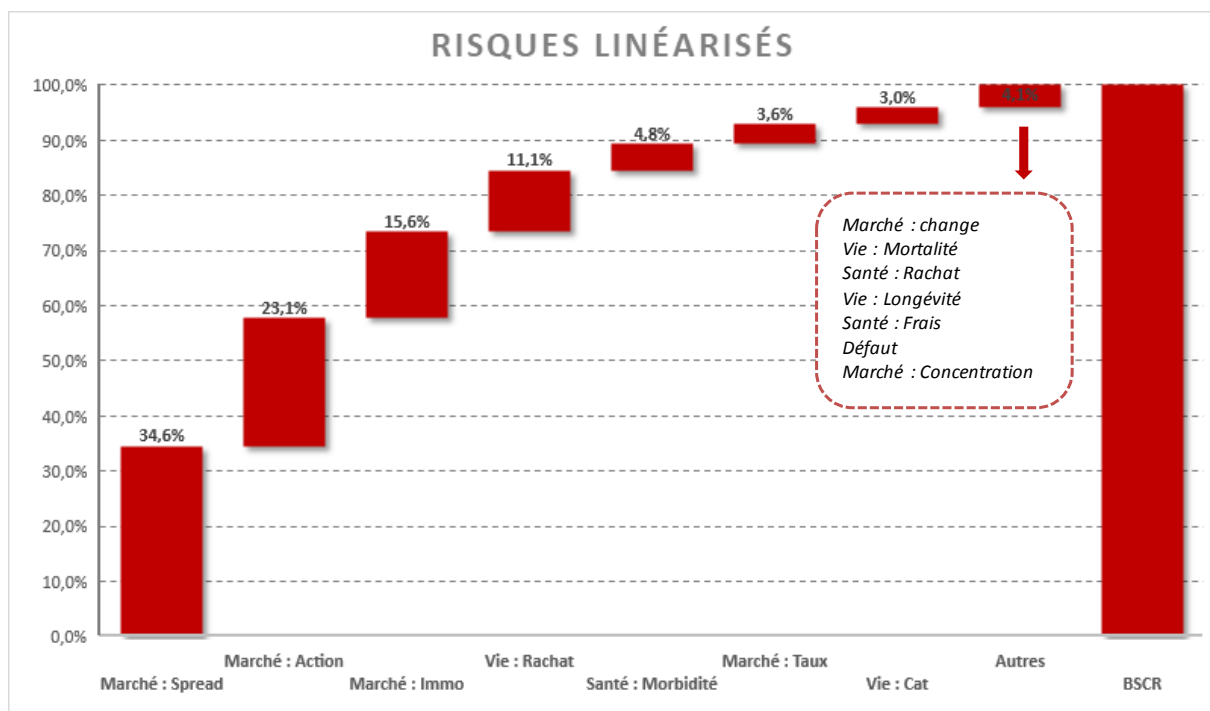
## **5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**

### 5.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR, représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5% est évalué à **170 M€** au 31/12/2017. Il se décompose de la manière suivante :



Les risques financiers sont les plus élevés pour AFI ESCA. Cela correspond à la part importante des produits de capitalisation dans l'activité de la société.  
 Une linéarisation de l'ensemble des SCR modulaires permet d'identifier le poids relatif de chaque risque.



Parmi les quinze SCR sous-modulaires calculés, les risque de spread action représentent plus de 50% du BSCR.

### 5.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15%. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité II que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque.

Il vaut **52,3 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2017.

### 5.2.3 Ratios de couverture

Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de 212 % et 723 % à fin 2016.

En M€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)
Fonds Propres Solvabilité 2	389,9	389,9
Montant à couvrir	169,9	52,3
<b>Ratio de couverture</b>	<b>230%</b>	<b>745%</b>

AFI ESCA présente un ratio plus de deux fois suffisant pour faire face à une crise censée ne se produire qu'une fois tous les deux cents ans.

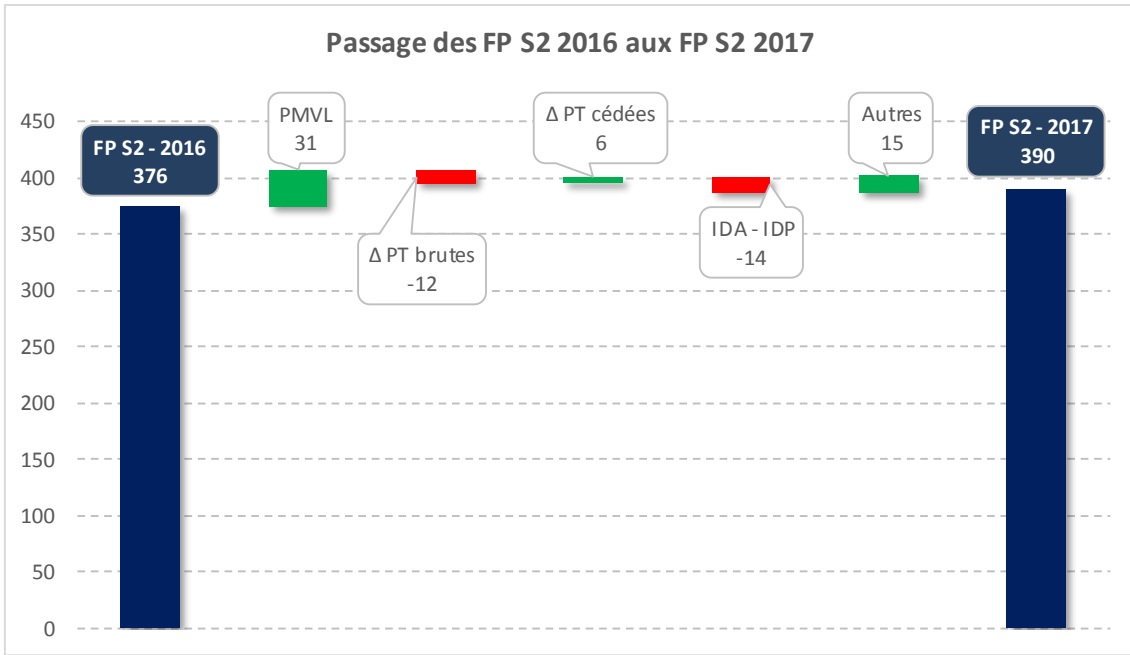
En plus d'une gestion des risques prudente, la société dispose de réserves largement supérieures au minimum de capital requis.

Par rapport à l'année précédente, AFI ESCA a vu ses fonds propres augmenter et son risque diminuer ce qui conduit à une amélioration des ratios de couvertures :

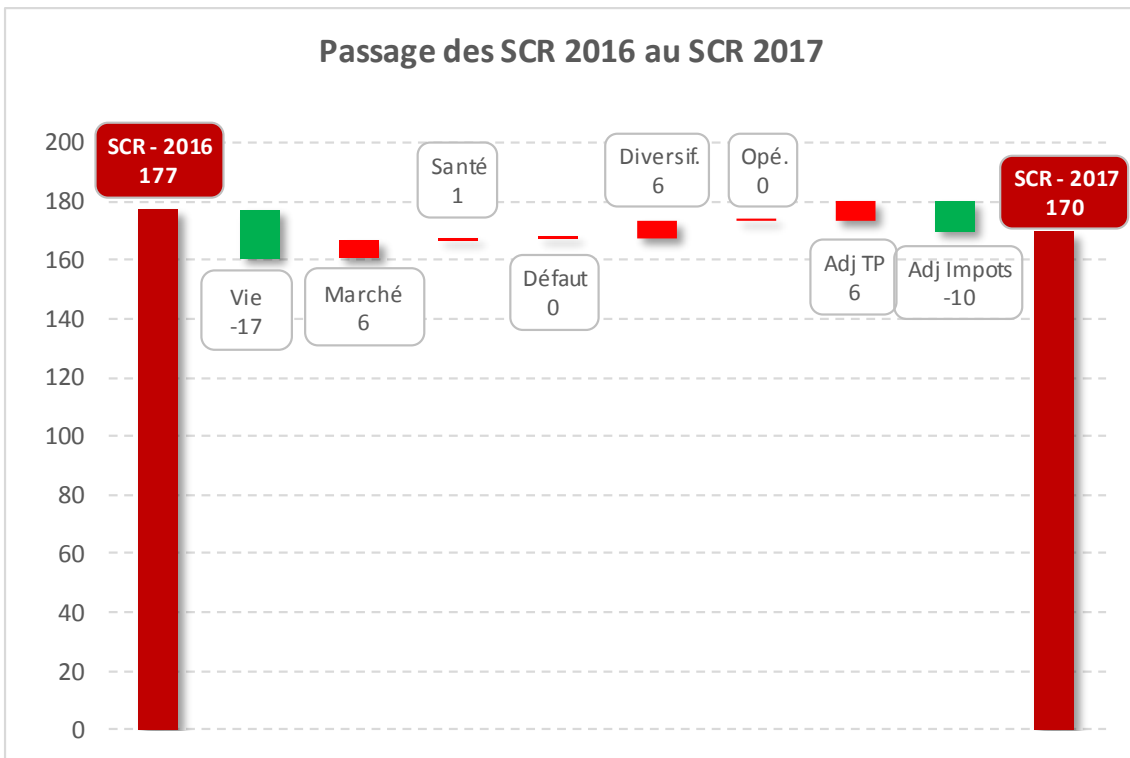
En M€	2016	2017
Fonds Propres Solvabilité 2	376,1	389,9
SCR	177,3	169,9
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>212%</b>	<b>230%</b>
MCR	52,0	52,3
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>723%</b>	<b>745%</b>

La baisse du risque résulte essentiellement d'une modification de la modélisation du risque de rachat de masse. Le taux de rachat à 40 % est désormais implémenté alors qu'auparavant c'était un choc de 40 % qui était appliqué (conduisant à une surestimation du risque). Le risque de souscription vie s'améliore de 17 M€ à fin 2017.

Le passage des fonds propres économiques 2016 à ceux de 2017 est illustré dans le graphe ci-après.



Le passage du SCR 2016 au SCR 2017 est illustré dans le graphe ci-après.



**5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

Néant.

**5.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé**

Néant.

**5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Néant.

**5.6 Autres informations**

Néant.